

Périgueux, le 29 mars 2010

L'Inspecteur de l'Education Nationale de Périgueux 2

A
Mesdames et Messieurs
Les Directeurs Directrices et
Les enseignants de CM2

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Référence GV/CL n°

NOTE DE SERVICE n° 13

Affaire suivie par
GUY VERMEE
Tél. : 05 53 53 16 66
ce.i.en-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

Objet : paiement de la prime de 400 € au profit des enseignants ayant fait passer l'évaluation nationale de CM2

Afin de pouvoir procéder, dans les meilleures conditions possibles de délais et de clarté au versement de la prime citée en objet, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le tableau suivant dûment complété.

Je vous rappelle que, comme l'an dernier, le versement de cette prime est subordonné à la condition expresse suivante : que la totalité de la procédure ministérielle ait été respectée (passage effectif de l'intégralité des épreuves, saisie et remontée par le dispositif institutionnel, réception des parents d'élèves).

Par ailleurs, je vous confirme que cette prime peut faire l'objet d'une répartition (25, 50 ou 75 %) dans les cas où les tâches ont effectivement fait l'objet d'un partage entre plusieurs enseignants (temps partiel, décharge, etc.).

J'attends votre réponse pour la dernière semaine avant les congés du printemps et je vous renouvelle mes remerciements pour votre précieuse collaboration.

P.J : 1

Guy VERMEE
Inspecteur de l'Education Nationale



Commune :

Ecole :

RPI :

Nombre de classes de CM2 :

Nombre de classes accueillant parmi d'autres des élèves de CM2 :

	Nombre d'élèves inscrits en CM2	Nom de ou des enseignants en charge de cette classe	Nom de ou des enseignants ayant fait passer l'évaluation
CLASSE 1			
CLASSE 2			
CLASSE 3			
CLASSE 4			